



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/22  
5 mai 2020



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-cinquième réunion  
Montréal, 25 – 29 mai 2020  
Reportée: 19 – 22 juillet 2020\*

**PROPOSITION DE PROJET: CHILI**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD, PNUE et ONUDI

\* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Chili

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination de HCFC (Phase II)	PNUD (principale), PNUE, ONUDI	76°	65% d'ici 2021

(II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES VISÉES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2018	38,18 (tonnes PAO)
---	-------------	--------------------

(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de traitement	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					24,01				24,01
HCFC-123					0,05				0,05
HCFC-124					0,01				0,01
HCFC-141b		7,40			0,61				8,02
HCFC-142b					0,11				0,11
HCFC-225									
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		3,03							3,03

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010:	87,5	Point de départ pour des réductions durables combinées:	87,5
CONSOMMATION ADMISSIBLE AUX FINS DE FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	71,52	Solde:	15,98

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	2021	Total
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,6	0,00	0,6
	Financement (\$US)	45 133	0,00	45 133
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,3	0,00	0,3
	Financement (\$US)	24 664	0,00	24 664
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	1,5	0,00	1,5
	Financement (\$US)	110 285	0,00	110 285

(VI) DONNÉES SUR LE PROJET		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		78,75	78,75	78,75	78,75	56,88	56,88	n/d	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		78,75	78,75	78,75	78,75	48,12	30,62	n/d	
Financement convenu*(\$US)	PNUD	Coûts du projet	700 955	0	1 401 911	0	42 181	0	2 145 047
		Coûts d'appui	49 067	0	98 134	0	2 952	0	150 153
	PNUE	Coûts du projet	65 481	0	130 962	0	21 827	0	218 270
		Coûts d'appui	8 513	0	17 025	0	2 837	0	28 375
	ONUDI	Coûts du projet	309 210	0	618 420	0	103 070	0	1 030 700
		Coûts d'appui	21 645	0	43 289	0	7 215	0	72 149
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)	Coûts du projet	1 075 646	0	2 151 293	0	0	0	3 226 939	
	Coûts d'appui	79 225	0	158 448	0	0	0	237 673	
Total des fonds demandés aux fins d'approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet					167 078		167 078	
	Coûts d'appui					13 004		13 004	

Recommandation du Secrétariat:	Approbation globale
--------------------------------	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution principale, le PNUD a soumis, au nom du Gouvernement du Chili, une demande de financement de la troisième et dernière tranche de la phase II du Plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH), pour un coût total de 180 082 \$US, soit 42 181 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 952 \$US pour le PNUD, 21 827 \$US, plus des coûts d'appui de 2 837 \$US pour le PNUE, et 103 070 \$US, plus des coûts d'appui de 7 215 \$US pour l'ONUDI.<sup>1</sup> La soumission inclut aussi un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2017-2019, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020 à 2022.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Chili a indiqué, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays, une consommation de 32,20 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 63 % à la valeur de référence pour les HCFC aux fins de conformité. Le Tableau 1 indique la consommation de HCFC pour 2015-2019.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Chili (données visées à l'article 7 pour 2015-2019)**

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	661,06	915,63	710,09	570,73	436,56	859,19
HCFC-123	2,26	3,77	0,91	10,34	2,71	1,41
HCFC-124	1,09	0,27	0	0	0,57	0,52
HCFC-141b	282,36	116,98	244,74	59,32	72,88	357,14
HCFC-142b	2,23	0,28	3,24	0,93	1,71	9,66
HCFC-225	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,2
<b>Total partiel (tm)</b>	<b>949,00</b>	<b>1 036,93</b>	<b>958,98</b>	<b>641,32</b>	<b>514,43</b>	<b>1 232,12</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés **	3,18	59,55	28,86	32,55	27,58	n/d
<b>Total (tm)</b>	<b>952,18</b>	<b>1 096,48</b>	<b>987,80</b>	<b>673,87</b>	<b>542,01</b>	<b>1 232,12</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	36,36	50,36	39,05	31,39	24,01	47,26
HCFC-123	0,05	0,08	0,02	0,21	0,05	0,03
HCFC-124	0,02	0,01	0	0	0,01	0,01
HCFC-141b	31,06	12,87	26,92	6,53	8,02	39,29
HCFC-142b	0,14	0,02	0,21	0,06	0,11	0,63
HCFC-225	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29
<b>Total partiel (tonnes PAO)</b>	<b>67,63</b>	<b>63,33</b>	<b>66,20</b>	<b>38,18</b>	<b>32,20</b>	<b>87,50</b>
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés **	0,35	6,55	3,17	3,58	3,03	n/d
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>67,98</b>	<b>69,88</b>	<b>69,37</b>	<b>41,76</b>	<b>35,23</b>	<b>87,50</b>

\*Données du programme de pays.

\*\* Données du programme de pays. Cette consommation ne fait pas partie du point de départ pour la réduction combinée de la consommation de HCFC.

3. Si la consommation moyenne de HCFC était de 69,08 tonnes PAO entre 2015 et 2017, elle a baissé de 40 % en 2018 et d'un autre 15 % entre 2018 et 2019 (mesurée en tonnes PAO). En 2019, la consommation de HCFC s'élevait approximativement à 59 % (mesurée en tonnes PAO) en dessous de la consommation maximale autorisée en vertu de l'Accord signé entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

4. L'ampleur de la réduction de la consommation s'explique par les mesures suivantes : application du système de licences et réductions des quotas d'importation des HCFC; achèvement de la reconversion d'entreprises dans le secteur des mousses (avec l'élimination permanente du HCFC-141b) et dans les grands

<sup>1</sup> D'après la lettre du 11 mars 2020 du ministère de l'Environnement du Chili adressée au PNUD.

supermarchés (avec l'élimination permanente du HCFC-22); et exécution d'activités d'élimination liées au secteur de l'entretien en réfrigération. L'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation (R&C) sans HCFC a aussi contribué à réduire la consommation de HCFC.

5. La hausse de la consommation de HCFC-141b entre 2018 et 2019 résultait de la création de réserves qui a suivi l'interdiction des importations et des exportations de cette substance en vrac et dans les polyols prémélangés qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### *Rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP)*

6. Dans son rapport de mise en œuvre du PP pour 2018, le Gouvernement du Chili a indiqué des données de consommation sectorielle de HCFC qui correspondaient aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

#### *Rapport de vérification*

7. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement applique un système de licences et de quotas sur les importations et exportations de HCFC; que la consommation de HCFC indiquée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2017 et 2018 était exacte (comme l'indique le Tableau 1 ci-dessus); et que le pays est en conformité avec le calendrier de réduction du Protocole de Montréal aussi bien qu'avec la consommation maximale de HCFC autorisée en vertu de l'Accord conclu avec le Comité exécutif pour la période 2017 à 2019. Le rapport de vérification a conclu que le Gouvernement du Chili dispose d'un règlement clair et solide pour contrôler les importations de HCFC et d'autres SAO, ainsi que d'une procédure claire sur l'octroi de permis d'importation.

#### Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

8. Afin de respecter les dispositions de l'Accord qu'il a conclu avec le Comité exécutif et d'appliquer l'Amendement de Kigali, le Gouvernement du Chili a mis à jour le règlement régissant les quotas d'importation de SAO ainsi que le répertoire des importateurs et exportateurs de SAO, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le règlement mis à jour réduit de 45 % et 65 % respectivement les quantités maximales d'importation de HCFC en 2020 et 2021, interdit l'importation et l'exportation du HCFC-141b comme substance pure et contenu dans les mélanges ainsi que dans les formules complètes de polyols; il inclut les HFC comme substances réglementées et autorise les Services nationaux de douane à établir leur propre système d'octroi de licences.

9. Une formation sur les règlements liés aux HCFC a été dispensée à seulement 15 agents de douane sur la soixantaine proposée. D'autres sessions de formation d'agents de douane ont été prévues pour mars 2020, après la résolution de problèmes administratifs internes et de l'agitation sociale et politique. Malheureusement, la formation a dû être reportée, en raison de la pandémie du COVID-19.

##### *Secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU)*

10. La Phase II du PGEH incluait un plan sectoriel pour éliminer 12,43 tonnes PAO de HCFC-141b utilisé comme agent de gonflage dans cinq fabriques de panneaux discontinus de mousse PU, et 10,49 tonnes PAO de HCFC-141b utilisé par 36 petites et moyennes entreprises (PME) qui sont des utilisateurs en aval d'une entreprise de traitement (Ixom, qui assiste huit PME) et d'un distributeur de produits chimiques (Austral, qui assiste 28 PME), pour un coût de financement de 1 938 134 \$US. Bien que le Chili a aussi importé du HCFC-141b contenu dans des systèmes de polyols prémélangés, aucun financement n'a été fourni pour une telle consommation, qui n'était pas incluse dans le point de départ du pays aux fins de réduction combinée de la consommation de HCFC.

11. Afin de démarrer la mise en œuvre du plan pour le secteur des mousses, un atelier a été organisé en septembre 2018 à l'intention des entreprises de mousses, de l'entreprise de traitement et du distributeur de produits chimiques; l'atelier a accueilli 16 entreprises de mousses et six fournisseurs de systèmes de mousses.

12. En date de novembre 2019, les entreprises ci-après ont été reconverties à des technologies de remplacement:

- (a) Deux entreprises se sont reconverties, l'une (Inema) au cyclopentane/HFO et l'autre (PolChili et Claudia Letelier F&C) à des technologies à base de HFO, permettant d'éliminer 7,22 tonnes PAO (77,36 tm) de HCFC-141b;
- (b) Deux PME (Ingepur et Sociedad Aislaciones Térmicas) qui faisaient anciennement partie du groupe appuyé par Austral, avec une consommation totale de 1,03 tonnes PAO (9,36 tm) de HCFC-141b, et une PME (Fidel Valenzuela) faisant anciennement partie du groupe appuyé par Ixom, avec une consommation totale de 0,26 tonnes PAO (2,36 tm) de HCFC-141b, ont achevé leur reconversion à des technologies à base de HFO à titre d'« entreprises individuelles », sans aucun autre financement du Fonds multilatéral; et
- (c) Vingt-sept PME appuyées par Austral, (une entreprise (Victor Himmers) est passée d'Ixom à Austral durant la mise en œuvre du projet), se sont reconverties à des technologies à base de HFO, permettant une élimination totale de 6,37 tonnes PAO (57,91 tm) de HCFC-141b.

13. La reconversion de trois autres entreprises individuelles est en cours; deux entreprises (Danica et Refricentro) avec une consommation de 4,16 tonnes PAO (37,82 tm) de HCFC-141b, ont choisi des technologies à base de HFO et signé des accords avec le Gouvernement, reçu des équipements et termineront leur reconversion d'ici juin 2020; une entreprise (Superfrigo) avec une consommation de 1,05 tonnes PAO (9,55 tm) de HCFC-141b examine actuellement ses choix de technologies et devrait signer un accord avec le Gouvernement dès qu'une décision serait prise, en vue de l'achèvement de sa reconversion d'ici juin 2021.

14. Des retards de mise en œuvre ont été signalés pour le projet de groupe lié à l'entreprise de traitement (Ixom), qui incluait huit PME; le groupe examine actuellement l'accord et procédera à des engagements formels avec les six PME restantes.

15. Le Tableau 2 ci-après indique l'avancement de la mise en œuvre dans le secteur des mousses au Chili:

**Tableau 2: Avancement de la mise en œuvre dans le secteur des mousses PU au Chili**

Entreprise	Technologie	HCFC-141b (Tonnes PAO)	Situation
<b>Entreprises individuelles</b>			
Inema	Cyclopentane/HFO	4,97	Achevée
Poliuretanos PolChili	HFO	2,25	Achevée
Ingepur (PME relevant initialement d'Austral)	HFO	0,87	Achevée
Fidel Valenzuela et Claudia Letelier F&C (PME relevant initialement d'Ixom)	HFO	0,26	Achevée
Sociedad Aislaciones Térmicas S.A. (PME relevant initialement d'Austral)	HFO	0.16	Achevée
Termoindustrial Paneles (ex-Danica)	HFO	3.38	Accord signé, équipement livre, achèvement d'ici juin 2020

Entreprise	Technologie	HCFC-141b (Tonnes PAO)	Situation
Refricentro	HFO	0.78	Accord signé, équipement livré, achèvement d'ici juin 2020
Superfrigo	HFO ou cyclopentane	1.05	Accord à signer
<b>Projets de groupe pour les PME</b>			
Austral Chemical, S.A (26 PME sur 28, plus une relevant d'Ixom)	HFO	6.37	Achevée
Ixom Chili, S.A. (6 PME sur 8)	HFO	3.67	Accord à l'étude; engagements formels en voie de conclusion avec les derniers six utilisateurs ultimes

### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

#### 16. Les activités ci-après ont été entreprises:

- (a) Vingt-deux sessions de formation sur les meilleures pratiques en réfrigération ont été organisées pour un total de 566 techniciens, dont 492 ont été certifiés; une soixantaine de stagiaires en réfrigération et climatisation (R&C) d'une école technique ont reçu une formation de base sur les bonnes pratiques en réfrigération; 22 instructeurs provenant de 24 institutions d'enseignement ont été formés comme formateurs; deux techniciens ont participé à des stages de formation sur les frigorigènes naturels en Allemagne et au Costa Rica, et 12 techniciens ont suivi un cours sur les frigorigènes à faible PRP au Brésil;
- (b) Deux sessions de formation spécialisée ont été menées sur la détection et la prévention de fuites (pour 16 techniciens), ainsi que sur les bonnes pratiques dans l'utilisation de frigorigènes inflammables (pour 36 techniciens). En partenariat avec un fournisseur qui coopérait étroitement avec le projet pilote utilisant du CO<sub>2</sub> transcritique pour des supermarchés, 32 instructeurs, 142 étudiants de diverses universités et 206 techniciens ont reçu une formation sur des questions techniques liées à la technologie du CO<sub>2</sub> transcritique;
- (c) Les sujets suivants ont été mis à jour: trois compétences professionnelles pour l'installation de systèmes de climatisation (niveau industriel), l'installation de systèmes de réfrigération (niveau industriel) et l'installation et l'entretien d'équipements R&C (niveau commercial);
- (d) Plusieurs réunions ont été tenues afin d'encourager l'utilisation de produits de remplacement des HCFC dans le secteur agro-industriel, ainsi que la formation et la certification des techniciens d'entretien; quatre ateliers ont été organisés pour 112 participants du secteur agro-industriel, portant sur les frigorigènes naturels et sur les économies grâce à l'efficacité énergétique résultant de la reconversion aux produits de remplacement des HCFC (par exemple, CO<sub>2</sub> transcritique, CO<sub>2</sub> transcritique/ammoniac et ammoniac);
- (e) Une analyse technique et économique a été réalisée sur la possibilité pratique d'établir trois autres centres régionaux de récupération (le premier a fait l'objet d'une étude pilote durant la phase I); une fois le processus de sélection établi, des contrats seront signés avec les entreprises bénéficiaires pour assurer leur engagement à la récupération des frigorigènes et à des comptes rendus réguliers sur les quantités de frigorigènes récupérées, recyclées et régénérées; et

- (f) Une campagne de sensibilisation dans le secteur R&C a été lancée pour appuyer les activités de mise en œuvre du PGEH, incluant une courte vidéo sur les HCFC et les HFC en R&C; présentations, séminaires, ateliers, conférences et salons pour diffuser les bonnes pratiques en réfrigération, les produits de remplacement aux HCFC, l'amélioration du rendement énergétique, et les objectifs du Protocole de Montréal pour les acteurs et les décideurs; bulletins mensuels, ainsi que les sites web et les publications dans les médias sociaux sur les activités et les technologies d'élimination des HCFC; et une cérémonie pour les premières entreprises de mousses reconverties, afin de motiver les autres entreprises à se reconverter.

*Groupe de mise en œuvre et de surveillance (PMU)*

17. Le soutien technique et la supervision ont été assurés par le Bureau national de l'ozone (BNO). Le BNO a également établi des partenariats avec des parties intéressées, effectué la vérification de la consommation de HCFC, participé aux travaux de comités techniques, exécuté et surveillé toutes les activités visées par le PGEH, et publié et diffusé des bulletins et autres informations. Sur le montant de 157 229 \$US prévu dans le budget du PMU (101 009 \$US pour le PNUD et 56 220 \$US pour l'ONUDI), 50 019 \$US ont été décaissés (25 804 \$US pour le PNUD et 24 215 \$US pour l'ONUDI), dont 39 215 \$US pour couvrir le personnel et les consultants et 10 804 \$US pour les réunions de consultation et les déplacements. Le solde de 107 210 \$US (PNUD 75 205 et ONUDI 32 005 \$US) sera décaissé durant la mise en œuvre de la troisième tranche.

Niveau de décaissement des fonds

18. En date de mars 2020, sur le montant de 3 226 939 \$US approuvé jusqu'ici, 1 816 751 \$US ont été décaissés (1 401 894 \$US pour le PNUD, 104 163 \$US pour le PNUE et 310 694 \$US pour l'ONUDI), comme l'indique le Tableau 3. Le solde de 1 410 188 \$US sera décaissé en 2020.

**Tableau 3. Rapport financier de la phase II du PGEH du Chili (\$US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	700 955	700 955	1 401 911	700 939	2 102 866	1 401 894
PNUE	65 481	11 151	130 962	93 012	196 443	104 163
ONUDI	309 210	309 210	618 420	1 484	927 630	310 694
<b>Total</b>	<b>1 075 646</b>	<b>1 021 316</b>	<b>2 151 293</b>	<b>795 435</b>	<b>3 226 939</b>	<b>1 816 751</b>
<b>Taux de décaissement (%)</b>	95		37		56	

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

19. Les activités ci-après seront exécutées d'ici à décembre 2021:
- Quatre sessions de formation pour 40 agents de douane afin de continuer à renforcer les capacités des Services nationaux des douanes d'identifier les SAO illégales; et de surveiller l'application de l'interdiction du HCFC-141b en vrac et dans les polyols prémélangés importés (PNUE) (13 100 \$US);
  - Achever la reconversion des entreprises incluses dans le plan pour le secteur des mousses (PNUD) (37 351 \$US);
  - Un cours de formation des formateurs sur les bonnes pratiques en réfrigération et les produits de remplacement des HCFC; trois cours de formation sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération pour 60 techniciens; deux cours de formation, respectivement sur la manutention des frigorigènes de remplacement et sur la prévention des fuites pour

40 techniciens; et révision du manuel sur les bonnes pratiques et préparation d'un manuel sur la gestion des frigorigènes inflammables; établissement de deux centres régionaux de récupération, de recyclage et de régénération avec les équipements et outils appropriés (par exemple, machines de récupération, citernes d'entreposage, pompes à vide, détecteurs de fuites, stations de chargement de frigorigène); activités de sensibilisation; et deux ateliers de formation pour apporter une assistance technique aux assembleurs et aux opérateurs de chambres frigorifiques et aux secteurs de la climatisation pour 40 participants (ONUDI) (93 700 \$US);

- (d) Programmes de sensibilisation et de vulgarisation destinés aux grands utilisateurs et aux techniciens de réfrigération, afin de promouvoir l'introduction d'équipements R&C à base de frigorigènes à faible PRP, et un atelier pour informer des stagiaires de diverses universités des questions liées au Protocole de Montréal et à la protection de la couche d'ozone, et autres activités de sensibilisation (PNUE) (8 727 \$US); et
- (e) PMU pour surveiller la mise en œuvre du PGEH, incluant le recrutement de consultants/experts, préparation de la vérification de la consommation de HCFC (PNUD) (4 830 \$US); (ONUDI) (9 370 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

20. Le Gouvernement du Chili a établi à 46,5 tonnes PAO les quotas d'importation de HCFC pour 2020, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal (56,88 tonnes PAO) et à la consommation maximale autorisée (48,12 tonnes PAO) indiquée dans l'Accord conclu avec Comité exécutif.

##### *Secteur de fabrication de mousse de PU*

21. En réponse à une question, le PNUD a expliqué que le retard dans la reconversion de plusieurs entreprises de mousses était dû à des troubles sociaux en octobre 2019 et, plus récemment, à la pandémie du COVID-19. Le PNUD a confirmé également que l'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenus dans les polyols prémélangés a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020; qu'aucun quota n'a été établi pour les importations de HCFC-141b et que les entreprises de mousse qui n'ont pas encore été reconverties utilisent les réserves accumulées des années précédentes.

##### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

22. Le PNUD a indiqué en outre que la certification des techniciens n'est pas encore obligatoire; la procédure de certification est validée et certifiée par l'institution gouvernementale « ChiliValora », qui relève des ministères du Travail, de l'Économie et de l'Éducation. Les techniciens sont certifiés actuellement dans une ou deux des catégories suivantes: installateur de systèmes de climatisation, installateur de systèmes de réfrigération, et/ou technicien d'installation/d'entretien d'équipements de climatisation et de réfrigération.

Application de la politique de l'égalité des sexes<sup>2</sup>

23. Durant la mise en œuvre de la troisième tranche, le PNUD collaborera avec le Gouvernement du Chili pour appuyer la politique du Fonds multilatéral sur l'égalité des sexes. Le BNO surveillera et fera rapport sur la participation des femmes et déterminera les données de référence sur le nombre de techniciens féminins dans le secteur R&C, aux fins de comparaison avec la participation des femmes aux activités du PGEH dans les tranches précédentes. Le BNO s'est également engagé à sensibiliser davantage le public afin d'encourager la participation des femmes durant l'exécution des activités financées au titre du Fonds multilatéral.

Pérennité de l'élimination des HCFC

24. Le Gouvernement du Chili dispose d'un système applicable de licences et de quotas et a appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'interdiction d'importations de HCFC-141b en vrac et contenus dans les polyols prémélangés. Le contrôle strict et la surveillance des importations, le renforcement des capacités des services de douane et du secteur de l'entretien en R&C, ainsi que l'institutionnalisation du processus de certification, contribueront à assurer la pérennité de l'élimination des HCFC. La reconversion d'un certain nombre d'entreprises de mousses du HCFC-141b aux HFO et aux formules de cyclopentane appuiera également l'élimination permanente de la consommation de HCFC dans le pays.

Conclusion

25. Le Chili continue d'être en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'Accord qu'il a signé avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC du pays en 2019 est inférieure de 63 % au niveau de référence pour le HCFC aux fins de conformité et de 59 % à la limite établie dans l'Accord. Les activités se poursuivent dans le secteur des mousses, et la reconversion de 27 PME au HFO et de cinq entreprises individuelles au cyclopentane/HFO et au HFO a été achevée, avec l'élimination de 14,88 tonnes PAO de HCFC-141b, les entreprises restantes devant achever leur reconversion d'ici juin 2021. L'interdiction de l'importation du HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés importés est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les activités se poursuivent également dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Le décaissement de fonds pour la deuxième tranche a atteint 37 %, le décaissement global se situant à 56 %. La phase II du PGEH sera achevée en décembre 2022 conformément au paragraphe 14 de l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

**RECOMMANDATION**

26. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif:
- (a) Prenne note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du Plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH) du Chili; et
  - (b) Demande au Gouvernement du Chili, par l'intermédiaire du PNUD en sa qualité d'agence d'exécution principale, de soumettre chaque année des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du programme de travail lié à la dernière tranche jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase III, et le rapport d'achèvement du projet à la première réunion de 2023.

---

<sup>2</sup> La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

- (c) Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH du Chili, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2021, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-après:

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase II, troisième tranche)	42 181	2 952	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase II, troisième tranche)	21 827	2 837	PNUE
(c)	Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase II, troisième tranche)	103 070	7 215	ONUDI

**Annexe I**

---